



A l'attention de Madame Misrahi-Bernard,
Directrice du dialogue social FTV

Paris, le 3 février 2023

Objet : Levée de préavis de grève illimitée.

Madame,

La Cfdt et FO lèvent le préavis de grève illimitée, déposé le 11 janvier 2023.

Il est entendu qu'il ne s'agit pas d'un renoncement : la Cfdt et FO déposeront des préavis pour chaque journée de mobilisation nationale, pour répondre à l'appel de notre confédération à protester contre le projet de réforme des retraites.

Nous constatons que notre préavis illimité a des effets sur l'activité notamment des vidéos mobiles de FTV, en dehors des journées de mobilisation nationale, puisque ces activités sont systématiquement externalisées, par précaution.

Nous ne pouvons pas porter la responsabilité de cette décision de l'entreprise.

Nous vous remercions de prendre note de ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Yvonne Roehrig,
Déléguée syndicale centrale
Cfdt FTV

Bruno Demange,
Délégué syndical central
FO France•tv